

RÉPRESSION ROUTINIÈRE

DÉTENTION DE COURTE DURÉE
ET HARCÈLEMENT À
CARACTÈRE POLITIQUE
À CUBA

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International Publications

L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2012 par
Amnesty International Publications
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni
www.amnesty.org

© Amnesty International Publications 2012

Index : AMR 25/007/2012
Original : anglais
Imprimé par Amnesty International, Secrétariat international, Royaume-Uni.

[ISBN :]

[ISSN :]

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation préalable écrite des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit. Pour toute demande d'information ou d'autorisation, contactez copyright@amnesty.org

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

COMPLÉMENT D'INFORMATION.....	5
LA DÉTENTION DE COURTE DURÉE : UN MOYEN DE HARCELER ET D'INTIMIDER LES OPPOSANTS	7
PRISONNIERS D'OPINION	10
LES DAMES EN BLANC (<i>DAMAS DE BLANCO</i>).....	13
JOURNALISTES INDÉPENDANTS	15
RECOMMANDATIONS	17

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le harcèlement par les autorités cubaines des opposants à sa politique ne connaît pas de répit. La mise en détention pour de courtes périodes de ceux et celles qui réclament le respect des droits civils et politiques est maintenant utilisée de façon routinière par le gouvernement pour entraver leur action. Depuis le dernier rapport d'Amnesty International sur le respect de la liberté d'expression à Cuba, publié en juin 2010 (*Restrictions on freedom of expression in Cuba*, index : AMR 25/005/2010), la situation s'est encore dégradée et le nombre de détentions arbitraires n'a cessé de croître. Les critiques visant le gouvernement ne sont pas tolérées à Cuba et les personnes qui les émettent sont régulièrement sanctionnées par des incarcérations arbitraires de courte durée, des « actes de répudiation » (des manifestations organisées par des sympathisants du gouvernement avec le concours présumé d'agents des forces de sécurité pour harceler et intimider les détracteurs du gouvernement), des actes d'intimidation et de harcèlement, ainsi que des poursuites pénales motivées par des considérations politiques.

Les pouvoirs publics persistent à ne pas reconnaître aux personnes qui réclament un changement politique pour Cuba le droit de s'exprimer et de partager leurs idées librement et sans crainte de représailles. La répression est routinière. Des manifestants pacifiques, des journalistes indépendants et des militants des droits humains sont régulièrement jetés en prison pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion et de circulation. Les militants sont souvent incarcérés à titre préventif pour les empêcher de participer à des manifestations publiques ou à des réunions privées.

Mais la répression n'empêche pas que les restrictions pesant sur l'exercice de ces droits fondamentaux soient bravées à chaque instant dans l'ensemble du pays, ce qui entraîne des arrestations par milliers. Deux organisations qui suivent de près l'évolution de la situation des droits humains à Cuba ont comptabilisé plusieurs centaines d'incarcérations de courte durée pour chaque mois de 2011.

La plupart des personnes incarcérées dans ces conditions peuvent être considérées comme des prisonniers d'opinion, même lorsqu'elles sont libérées au terme d'une période de détention qui n'est souvent que de quelques heures. Amnesty International a récemment adopté quatre des personnes actuellement en détention, estimant que ce sont des prisonniers d'opinion qui n'ont été placés en détention que pour avoir exercé pacifiquement leurs libertés fondamentales. Amnesty International appelle une nouvelle fois le gouvernement cubain à libérer immédiatement et sans condition l'ensemble des prisonniers d'opinion, qu'ils aient été inculpés ou jugés ou non.

En 2011, la libération par le gouvernement cubain de plusieurs dizaines de détenus politiques et des derniers prisonniers d'opinion de la campagne de répression de mars 2003 n'a pas été le prélude attendu d'un changement de sa politique en matière de droits humains. L'immense majorité des détenus libérés ont été contraints à l'exil, tandis que les autorités cubaines, toujours résolues à contenir l'opposition et les détracteurs du gouvernement, adoptaient une nouvelle tactique, ayant largement recours à l'intimidation, au harcèlement, aux arrestations à répétition et aux restrictions de la liberté de circulation soit pour entraver l'action des opposants politiques, soit pour leur faire subir des mesures de représailles. La surveillance des opposants au gouvernement est également une pratique

habituelle. Les « actes de répudiation » – des manifestations organisées par des sympathisants du gouvernement avec le concours présumé d'agents des forces de sécurité dans le but de harceler et d'intimider les détracteurs du gouvernement – sont devenues monnaie courante. Des membres du mouvement des Dames en blanc (*Damas de Blanco*) ont notamment été prises pour cibles là où le mouvement possède une représentation. Les allégations de mauvais traitements et de passages à tabac au cours des actes de répudiation et des détentions sont particulièrement préoccupantes.

Cuba ne tolère aucune critique visant l'État en dehors des mécanismes officiels mis en place sous le contrôle du gouvernement. Les opposants sont poursuivis pour « troubles à l'ordre public », « outrage », « manque de respect », « dangerosité » et « agression ». Aucune organisation politique ou de défense des droits humains ne peut obtenir de statut juridique. Les organisations syndicales et les associations d'avocats indépendantes de celles qui sont affiliées au Parti communiste cubain ne sont pas légalement autorisées à exercer leurs activités et leurs membres font l'objet de mesures de répression. Toute contestation de la politique officielle se traduit invariablement par des représailles impliquant des violations des droits humains.

Pour justifier leur arsenal de lois et de pratiques répressives, les dirigeants cubains persistent à soutenir que les opposants à leur politique agissent sous la protection ou sous l'influence du gouvernement américain et que leurs activités constituent une menace pour la sûreté nationale, l'intégrité de Cuba et la révolution. Une législation draconienne prétendument destinée à défendre la souveraineté cubaine a été introduite à la suite du durcissement de l'embargo économique des États-Unis dans les années 1990. Amnesty International a appelé à maintes reprises le gouvernement américain à lever cet embargo qui a des effets fortement préjudiciables sur tout un éventail de droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit à la nourriture, à la santé et à des services d'assainissement. Cependant, Amnesty International considère que les activités des opposants cubains constituent un exercice légitime de la liberté d'expression, de réunion et d'association. À Cuba, ces libertés font l'objet de limitations strictes dans la loi comme dans la pratique. Et la politique étrangère des États-Unis vis-à-vis de Cuba n'ajoute ni ne retranche rien au fait que les pouvoirs publics cubains portent seuls la responsabilité de ces violations des droits civils et politiques. En tant que tels, les pouvoirs publics sont les garants de la protection de ces droits universellement reconnus. Le gouvernement doit également prendre acte des formes de contestation pacifiques et légitimes qui se manifestent à Cuba et les autoriser.

LA DÉTENTION DE COURTE DURÉE : UN MOYEN DE HARCELER ET D'INTIMIDER LES OPPOSANTS

Les incarcérations de courte durée de militants politiques, de militants des droits humains et de journalistes indépendants se multiplient à Cuba. Ces pratiques éloignent encore un peu plus le gouvernement cubain des normes et des principes internationaux en matière de privation de liberté, qui sont aussi l'expression de la liberté d'expression, d'association et de réunion à Cuba.

Le nombre d'incarcérations de courte durée a fortement augmenté au cours des 24 derniers mois. Le *Centro de Información « Hablemos Press »*, (CIHPress), une agence de presse non officielle qui recueille des informations sur les violations des droits humains à Cuba, a enregistré une multiplication par quatre du nombre d'arrestations signalées entre 2009 et 2010 et par deux entre 2010 et 2011. En 2011, l'organisation – qui, comme tous les groupes jugés critiques à l'égard du gouvernement, ne peut obtenir de reconnaissance officielle – a répertorié 3 835 incarcérations. Cela signifie que chaque mois, entre 181 et 576 personnes ont été incarcérées. De son côté, la Commission cubaine des droits humains et de la réconciliation nationale (*Comisión Cubana de Derechos Humanos y Reconciliación Nacional*, CCDHRN) a répertorié 2 784 cas de violations des droits humains entre les mois de janvier et septembre 2011, dont la plupart étaient des incarcérations arbitraires de courte durée. En 2010, la CCDHRN avait recensé 2 074 violations de cette nature.

Bien que l'augmentation du nombre de cas répertoriés puisse être imputée en partie à une capacité de surveillance accrue et à une simplification des échanges d'informations liées aux violations des droits humains (grâce à une plus grande facilité d'accès aux téléphones portables), il est néanmoins indéniable que les pouvoirs publics cubains ont intensifié la répression à l'encontre des dissidents. Les autorités ne tolèrent pas les attitudes ouvertement critiques à l'égard des politiques du gouvernement ou des violations des droits civils et politiques. Les responsables de la Police nationale révolutionnaire (*Policía Nacional Revolucionaria*, PNR) et du Département de la sûreté de l'État (*Departamento de Seguridad del Estado*, DSE) arrêtent régulièrement les militants qui organisent des manifestations pacifiques dans des lieux publics, au motif qu'ils provoquent des « troubles à l'ordre public ». Les informations faisant état d'un recours excessif à la force de la part des autorités et de passages à tabac en détention se multiplient.

Les prisonniers sont généralement maintenus en détention quelques heures, ou parfois quelques jours, dans des postes de police ou d'autres structures de détention, et sont souvent soumis à des interrogatoires, des intimidations et des menaces durant ces périodes. Des passages à tabac ont également été signalés pendant les périodes de détention. En règle générale, les détenus sont menacés de poursuites pénales ou de peines de prison s'ils ne mettent pas un terme à leurs activités « contre-révolutionnaires ». Certains prisonniers ont été détenus plusieurs semaines sans avoir été informés de la nature exacte des charges retenues contre eux.

Ivonne Malleza Galano, Ignacio Martínez Montejo et Isabel Haydee Álvarez ont été placés en détention pendant 52 jours sans être inculpés, à la suite de leur participation à la manifestation anti-gouvernementale pacifique du 30 novembre 2011. Les pouvoirs publics

ont détenu Ivonne Malleza Galano au secret pendant 10 jours, au cours desquels elle n'a eu aucun contact avec le monde extérieur, notamment sa famille et ses avocats. Elle a dû attendre le 10 décembre pour être autorisée à appeler sa famille et ses amis et leur indiquer où elle se trouvait. Sa famille a eu le droit de lui rendre visite le 12 décembre. Amnesty International les a adoptés comme « prisonniers d'opinion », car le seul motif de leur détention est d'avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion. Tous les trois ont été libérés le 20 janvier 2012 sans avoir été inculpés.

Les informations faisant état de détentions au secret se multiplient. Pendant plusieurs jours, les familles ignorent le lieu de détention des prisonniers. Les pouvoirs publics ne les informent pas des motifs ni du lieu de détention, même lorsque les familles se rendent dans différents postes de police pour tenter de se renseigner. La détention au secret bafoue les droits des personnes privées de leur liberté et les pouvoirs publics cubains doivent mettre un terme à ces pratiques. Les personnes détenues au secret n'ont pas toujours la possibilité d'être représentés par l'avocat de leur choix. En outre, elles ne sont pas autorisées à informer un membre de leur famille ou d'autres personnes de leur choix de leur incarcération et du lieu de leur détention, et leur famille vit dans l'angoisse de ne pas savoir ce qu'il est advenu d'eux.

Le 21 février 2012, l'ancien prisonnier d'opinion José Daniel Ferrer García a été incarcéré à La Havane et placé au secret. Il était donc dans l'impossibilité d'informer ses proches ou d'autres personnes de son choix de son lieu de détention. Il a été transféré le lendemain dans un centre de détention de la province de Camagüey, avant d'être libéré le 24 février, sans avoir été inculpé, dans sa province d'origine de Santiago de Cuba. Au cours de sa détention, il a été menacé d'une peine d'emprisonnement s'il persistait dans ses activités de coordinateur de l'Union patriotique de Cuba (Unión Patriótica de Cuba, UNPACU), un collectif d'organisations d'opposants dont le siège se situe dans l'est de l'île.

En janvier 2012, Iris Tamara Pérez Aguilera a été arrêtée à quatre reprises à Placeta, dans la province de Villa Clara, dans le cadre de manifestations appelant à la libération des prisonniers d'opinion Ivonne Malleza Galano, Ignacio Martínez Montejo et Isabel Haydee Álvarez. En février, elle a été arrêtée de nouveau à deux reprises lors de manifestations réclamant la remise en liberté de Yasmín Conyedo Riverón et de son époux Yusmani Rafael Álvarez Esmori, deux prisonniers d'opinion détenus depuis le 8 janvier 2012.

Le dimanche 19 février 2012, dans la ville d'El Cobre (province de Santiago de Cuba), 25 Dames en blanc ont été arrêtées dans le but de les empêcher d'assister à une messe dans l'église de Notre-Dame de la Charité. Les services de la sûreté de l'État et la police contrôlent strictement l'accès à l'église où le pape Benoît XVI doit célébrer une messe à la fin du mois de mars, à l'occasion d'une visite de trois jours à Cuba. Les Dames en blanc craignent de ne pas être autorisées à y assister en guise de représailles contre leur mobilisation permanente et leurs critiques répétées à l'égard du gouvernement.

LES ACTES DE RÉPUDIATION

Amnesty International estime que le gouvernement encourage les partisans du gouvernement à harceler et à intimider en toute impunité les personnes qui militent en faveur du changement politique par des moyens pacifiques.

Les actes de répudiation (*actos de repudio*) sont des manifestations orchestrées par le gouvernement qui ont généralement lieu devant les domiciles des opposants et auxquelles participent des partisans du gouvernement, des agents de l'État et des membres des forces de l'ordre. Leur but est de harceler et d'intimider les opposants, en les empêchant par exemple de se déplacer pour participer à leurs actions. Lors des actes de répudiation, les opposants politiques et les militants des droits humains doivent subir les violences verbales et physiques de la part de groupes scandant des slogans favorables au gouvernement. La police est généralement présente mais reste passive devant ces agressions. Les Brigades d'intervention rapides (*Brigadas de Respuesta Rápida*), une structure créée en 1991 et composée de volontaires du Parti communiste chargés de réprimer toute velléité de « contre-révolution », participent souvent à ce type de manifestations.

Pour les militants locaux des droits humains et d'autres, ces manifestations sont orchestrées par les services de sûreté cubains dans le but d'intimider les opposants.

Les actes de répudiation sont généralement suivis de l'arrestation des personnes visées. En janvier 2012, 40 opposants politiques ont été arrêtés à la suite de manifestations de ce type. Des journalistes couvrant et photographiant ces actes de répudiation ont également été arrêtés. Le 17 décembre 2011, Eynor Díaz Allen, envoyé spécial du CIHPress à Guantánamo, a été placé en détention pendant 48 heures et s'est vu confisquer son appareil photo par des agents de la Direction de la sûreté de l'État. Il recueillait des informations sur un acte de répudiation visant Obayemi Grant Guerra, un membre du Mouvement de jeunes Cubains pour la démocratie (*Movimiento Cubano de Jóvenes por la Democracia*).

PRISONNIERS D'OPINION

À l'heure où nous rédigeons ce document, Amnesty International a adopté quatre détenus comme prisonniers d'opinion à Cuba : Antonio Michel Lima Cruz, Marcos Maíquel Lima Cruz, Yasmín Conyedo Riverón et son époux Yusmani Rafael Álvarez Esmori.

LES PRISONNIERS D'OPINION ANTONIO MICHEL LIMA CRUZ ET MARCOS MAIQUEL LIMA CRUZ

Des peines allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour avoir entonné une chanson engagée dans la rue

Les frères Antonio Michel Lima Cruz et Marcos Maíquel Lima Cruz sont en prison depuis Noël 2010. Tous deux sont membres du Conseil cubain des rapporteurs des droits humains (*Consejo de Relatores de Derechos Humanos de Cuba*), un collectif national d'associations, et du mouvement Impact de la jeunesse républicaine (*Impacto Juvenil Republicano*). Tous les deux sont journalistes indépendants et cofondateurs de *Candonga*, un site Internet qui a été fermé par les autorités cubaines en 2009.

Les deux frères ont été arrêtés aux premières heures du 25 décembre 2010 alors qu'ils fêtaient Noël avec des amis et des membres de leur famille chez eux, dans la ville de Holguín (à l'est de Cuba). Ils dansaient dans la rue, devant leur domicile, en brandissant le drapeau cubain, sur la musique d'un groupe de hip-hop cubain qui dénonce le manque de liberté d'expression dans le pays. Peu après minuit, des agents de la Direction de la sûreté de l'État et des policiers sont arrivés, accompagnés d'une quarantaine de partisans du gouvernement. La police est entrée de force et a arrêté les deux frères tandis qu'un acte de répudiation visait les autres occupants de la maison. Plus tard dans la journée, la police est revenue et a arrêté leur père et leur mère ainsi, que plusieurs autres amis qui se trouvaient alors dans la maison de la famille. Ils ont été maintenus en détention pendant plusieurs jours avant d'être libérés sans avoir été inculpés.

Au terme d'un procès sommaire, Antonio Michel et Marcos Maíquel ont été respectivement condamnés à deux et trois ans d'emprisonnement en mai 2011 pour « outrage aux symboles de la patrie » (*ultraje a los símbolos de la patria*) et « troubles à l'ordre public » (*desórdenes públicos*). Ils sont actuellement détenus tous les deux à la prison de La Ladrillera, dans la province de Holguín. Antonio Michel souffre de la prostate et ne recevrait pas les soins médicaux dont il a besoin. Par ailleurs, ayant purgé plus de la moitié de sa peine, il remplit les conditions requises pour bénéficier d'une libération anticipée, mais les autorités ont refusé de donner suite aux requêtes de sa famille et de son avocat. Membre des Dames en blanc, leur mère, Adisnidia Cruz Segredo, a été harcelée à plusieurs reprises par les autorités alors qu'elle tentait de se rendre à l'église le dimanche. Le matin du dimanche 26 février 2012, elle a été détenue plusieurs heures par la police, qui l'a ainsi empêchée d'aller à la messe avec d'autres Dames en blanc de la province de Holguín.

Amnesty International estime que les condamnations d'Antonio Michel and Marcos Maíquel sont motivées par des considérations politiques liées à l'exercice pacifique de la liberté d'expression, et sont disproportionnées par rapport aux infractions qui leur sont reprochées. L'organisation les considère comme des prisonniers d'opinion et appelle à leur libération immédiate et sans condition.

LES PRISONNIERS D'OPINION YASMIN CONYEDO RIVERON ET YUSMANI RAFAEL ÁLVAREZ ESMORI

Yasmín Conyedo Riverón, âgée de 24 ans, et son époux Yusmani Rafael Álvarez Esmori, âgé de 23 ans, sont détenus depuis le 8 janvier 2012 pour « violences ou intimidations » sur la personne d'un agent de l'État (« *atentado* »), un chef d'accusation passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq années d'emprisonnement. Représentante des Dames en blanc dans la province de Villa Clara, Yasmín est également journaliste indépendante. Yusmani est membre de la Ligue des jeunes démocrates de Las Villas.

Ils ont été arrêtés à leur domicile le dimanche 8 janvier 2012 au matin, dans la ville de Santa Clara, dans la province de Villa Clara, au centre de Cuba. Les sympathisants du gouvernement se sont livrés à un acte de répudiation devant leur domicile, visiblement pour empêcher Yasmín d'aller à la messe avec d'autres Dames en blanc. Yasmín et Yusmani ont tous deux été arrêtés et placés en détention dans des postes de police locaux, ainsi que sept autres Dames en blanc, jusqu'à 16 heures le même jour. Une voisine, responsable locale du Parti communiste cubain (*Partido Comunista de Cuba* - PCC), a abordé Yasmín au moment où celle-ci s'apprêtait à rentrer chez elle après sa libération. Elle a insulté Yasmín et l'a giflée. La tante de Yasmín, qui sortait de la maison de celle-ci, a répliqué en giflant la responsable du PCC. Deux policiers ont alors arrêté Yasmín et Yusmani, qui venait également de rentrer à la maison après avoir été relâché. La tante de Yasmín a dit en deux occasions aux autorités locales que c'était elle qui avait giflé la responsable du PCC, sans obtenir de réponse de leur part. La responsable du PCC elle-même a demandé au procureur local d'abandonner les charges pesant sur Yasmín et Yusmani.

Yasmín et Yusmani ont également été détenus pendant plusieurs heures le 25 décembre 2011 lorsqu'ils ont voulu aller à la messe de Noël. Yasmín a une fille de six ans. Amnesty International considère que leur détention et leur condamnation éventuelle sont une réaction à leurs activités d'opposition pacifiques et sont destinées à intimider les autres détracteurs du gouvernement. L'organisation les considère donc comme des prisonniers d'opinion et appelle à leur libération immédiate et sans condition.

52 JOURS DE DETENTION POUR AVOIR PROTESTÉ CONTRE LA PAUVRETÉ

Les prisonniers d'opinion Ivonne Malleza Galano, Ignacio Martínez Montejo et Isabel Haydee Álvarez ont été détenus 52 jours, sans inculpation, à la suite de leur participation à une manifestation antigouvernementale pacifique.

Le 30 novembre 2011, Ivonne Malleza Galano, adhérente des Dames en blanc (*Damas de Blanco*), et son époux Ignacio Martínez Montejo, ont été arrêtés par des policiers tandis qu'ils participaient à une manifestation pacifique dans le Parc de la Fraternité (*Parque de la Fraternidad*) à la Havane. Ils protestaient contre la faim et la pauvreté et portaient une banderole avec le slogan "Stop à la faim, la misère et la pauvreté à Cuba".

Ivonne Malleza Galano a été menottée et poussée dans un fourgon de police. Ce sont deux policiers venus tenter de confisquer la banderole qui se sont emparés d'elle ainsi que d'Ignacio Martínez Montejo. Une vidéo mise sur Internet montre cette arrestation. On y voit les policiers dans le Parc de la Fraternité et la foule qui les entoure et leur demande de relâcher Ivonne. Isabel Haydee Álvarez, qui passait par là, a été elle aussi arrêtée lorsqu'elle est intervenue pour que les policiers relâchent le couple.

Ivonne Malleza Galano, Isabel Haydee Álvarez et Ignacio Martínez Montejo ont été relâchés, sans inculpation, le 20 janvier. Lors de leur libération, des agents de la sécurité de l'Etat leur ont dit qu'ils encouraient « de lourdes condamnations » s'ils persistaient dans leurs activités d'opposants. Amnesty International les avait adoptés comme prisonniers d'opinion et avait demandé leur libération immédiate et inconditionnelle, car ils étaient détenus pour le seul fait d'avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et d'association.

MORT EN DÉTENTION

Le prisonnier d'opinion Wilman Villar Mendoza est mort le 20 janvier 2012 à l'hôpital Juan Bruno Zayas, à Santiago, où il avait été transféré depuis la prison à cause des problèmes de santé apparus durant sa grève de la faim : il avait décidé de ne plus s'alimenter pour protester contre l'injustice de son procès et de son incarcération. Il avait 31 ans.

Adhérent de l'Union patriotique de Cuba (*Unión Patriótica de Cuba* – UNPACU), il avait été arrêté le 14 novembre 2011 pour avoir participé à une manifestation antigouvernementale, à Contramaestre, dans la province de Santiago. Huit autres adhérents de l'UNPACU avaient été arrêtés lors de cette manifestation.

Pendant sa détention, des agents de la sécurité de l'État auraient menacé de le « faire disparaître ». Ils avaient aussi fait pression sur lui pour qu'il mette un terme à sa contestation publique et qu'il renonce à son appartenance à un groupe d'opposition politique. Ils lui avaient dit que s'il refusait, il serait traduit en justice pour outrage (« desacato »), résistance (« resistencia ») et violence ou intimidation envers un agent de l'État (« atentado ») – inculpations relevant toutes de son arrestation de septembre 2011 pour une précédente affaire. Wilman Villar Mendoza a été relâché le 17 novembre, puis convoqué au tribunal municipal de Contramaestre le 24 novembre, où il a été jugé à huis clos. Le tribunal a refusé d'entendre la déposition de son épouse ou d'autres témoins de la défense. Son épouse n'a été admise dans la salle du tribunal qu'à la fin du procès.

Wilman Villar Mendoza a été condamné à quatre ans d'emprisonnement, puis transféré directement du tribunal municipal de Contramaestre à la prison d'Aguaderas, à Santiago. Le jour même, il entamait une grève de la faim pour protester contre son emprisonnement et sa condamnation. Il a interrompu sa grève de la faim le 23 décembre pour la reprendre six jours plus tard. Amnesty International l'avait adopté comme prisonnier d'opinion car il était détenu pour le seul fait d'avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

LES DAMES EN BLANC (*DAMAS DE BLANCO*)

Le gouvernement cubain mène une campagne de harcèlement et d'intimidation contre les Dames en blanc. Cette organisation de femmes a été créée par un groupe de parentes des 75 prisonniers d'opinion, incarcérés, en mars 2003, pour avoir pacifiquement exprimé leurs critiques envers le gouvernement. Les membres du groupe avaient décidé que tous les dimanches, elles assisteraient, vêtues de blanc, à une messe célébrée dans la capitale, La Havane, et qu'après avoir prié pour la libération de leur parent, elles participeraient dans la foulée à une procession allant de l'église à un parc voisin en portant des fleurs blanches.

Un comité s'est ensuite constitué sous le nom de Dames de soutien (*Damas de Apoyo*), pour manifester leur solidarité avec les activités organisées par les Dames en blanc et y participer. Début 2011, les deux groupes ont fusionné et toutes les adhérentes sont donc maintenant des Dames en blanc. Depuis la libération de tous les prisonniers d'opinion de la répression de mars 2003, les Dames en blanc font campagne pour la libération des prisonniers politiques et pour la levée des restrictions sur les droits civils fondamentaux et la liberté politique à Cuba.

Les Dames en blanc sont perpétuellement en butte au harcèlement et à des actes d'intimidation. Elles sont souvent victimes d'actions de répudiation de la part des partisans du gouvernement et des membres des forces de sécurité, mais également de détentions arbitraires de courte durée, destinées à perturber leurs activités pacifiques.

Les autorités les empêchent systématiquement d'assister aux activités du siège de l'organisation, situé dans le centre de la Havane. Le 23 février 2012, elles ont sévèrement réprimé une cérémonie qui s'y tenait pour commémorer le deuxième anniversaire de la mort du prisonnier d'opinion Orlando Zapata Tamayo, qui avait succombé à sa grève de la faim. Depuis le matin du jour précédant la cérémonie, personne n'a été autorisé à entrer dans l'immeuble. Les autorités avaient détourné la circulation pour qu'elle ne passe pas devant l'entrée du siège et posté des policiers en faction pour contrôler les papiers de tous les passants. L'après-midi du 23 février, de nombreux partisans du gouvernement se sont massés pendant quelques heures devant le bâtiment pour une action de répudiation, vociférant des injures aux 40 Dames en blanc regroupées dans les locaux. Beaucoup étaient venues de l'autre bout de l'île et craignaient d'être arrêtées si elles tentaient de quitter les lieux : elles ont jugé plus prudent de rester sur place jusqu'au lendemain. Une autre cérémonie organisée à l'occasion de la Journée des droits humains, le 10 décembre 2011, a également été réprimée. Dans les jours précédant la Journée des droits humains, 32 Dames en blanc étaient mises en détention et menacées d'être arrêtées à nouveau si elles quittaient leur maison le 10 décembre pour participer à des activités. Le dimanche 11 décembre, 48 Dames en blanc étaient arrêtées au cours de leur marche hebdomadaire sur la 5^e avenue de la Havane, après avoir assisté à une messe à l'église Santa Rita de Casia.

Depuis le milieu 2011, les Dames en blanc ont multiplié leurs activités dans les provinces orientales de l'île et sont soumises à une répression accrue de la part des autorités, particulièrement dans la province de Santiago. Cette répression vise plus particulièrement à empêcher les Dames en blanc de se rendre à l'église le dimanche, pour un service religieux généralement suivi d'une marche silencieuse. Leur participation à la messe du dimanche à la cathédrale de Santiago et dans la ville voisine d'El Cobre est régulièrement entravée. Le

Le matin du 21 août, une centaine de personnes, dont des policiers et des partisans du gouvernement, ont entouré la maison d'Aimée Garcés Leyva à Palma Soriano, dans la province de Santiago. Lorsque Aimée Garcés Leyva et dix autres Dames en blanc ont voulu quitter les lieux afin de se rendre à la messe, les policiers les ont bousculées, leur ont tiré les cheveux, puis les ont poussées de force dans des autobus. Ils les conduisirent à quelques kilomètres, puis les emmenèrent dans des fourgons de police et les relâchèrent dans les villes de la province de Santiago et de Holguín, souvent à plusieurs kilomètres de chez elles. Une répression semblable a été organisée contre les Dames en blanc des provinces voisines de Holguín, Granma et Guantánamo, assorties de détentions courtes et d'actions de répudiation utilisées pour les empêcher d'assister à la messe et de commémorer des événements comme la Journée des droits humains.

En 2005, les Dames en blanc ont reçu le prix Sakharov pour la liberté de pensée, décerné par le Parlement européen. Les représentantes qui étaient invitées à assister à la cérémonie à Strasbourg, en France, n'ont pu obtenir des autorités cubaines l'autorisation de quitter le pays. Cette autorisation est strictement contrôlée et il est pratiquement impossible pour ceux qui sont soupçonnés de critiquer le gouvernement de l'obtenir.

JOURNALISTES INDÉPENDANTS

À Cuba, les journalistes indépendants travaillent constamment sous la menace de détentions arbitraires, d'intimidation et de harcèlement par les autorités. Ces restrictions à la liberté d'expression mettent les journalistes indépendants dans l'incapacité de se transmettre librement des informations sans craindre une répression directe de la part des autorités. Amnesty International s'inquiète de la mise en détention de plus de 65 journalistes indépendants depuis mars 2011. Certains ont été détenus à plusieurs reprises.

José Alberto Álvarez Bravo, de la Havane, a été détenu à 15 reprises entre avril et octobre 2011. Le 12 juillet, des agents de la sécurité de l'État l'ont arrêté chez lui et lui ont confisqué son ordinateur, ses clés USB, un appareil photo numérique, des livres et des documents. Il est resté plus de 72 heures en détention. Du 15 au 19 avril, pendant le sixième congrès du Parti communiste de Cuba, les agents de la sécurité de l'État lui ont interdit de quitter sa maison et l'ont empêché de poursuivre son travail de reportage sur les manifestations organisées par divers groupes d'opposants. Il a souvent été arrêté en se rendant à l'église de Santa Rita de Casia, à Miramar (La Havane), où les Dames en blanc se rassemblent chaque dimanche.

Les journalistes cubains indépendants rendent compte d'événements ou de questions qui ne sont généralement pas couverts par les médias d'État, tels que la répression et les atteintes aux droits humains, les témoignages de prisonniers et les conditions carcérales, les conditions économiques et sociales touchant la population. Les journalistes indépendants jouent un rôle déterminant dans les enquêtes et les révélations sur les atteintes aux droits humains par les forces de sécurité cubaines et, en tant que tels, ils sont la cible d'une répression incessante de la part des autorités du pays.

Ces dernières années, les reportages faits par des journalistes indépendants se sont multipliés, bien que le public cubain n'ait qu'un accès limité à cette information. À Cuba, tous les moyens de diffusion appartiennent à l'État et sont contrôlés par lui. Les journalistes indépendants n'ont pas accès aux médias contrôlés par l'État et très peu de Cubains ont accès à Internet. Malgré tout, grâce à l'accès – même limité et restreint – à Internet, aux téléphones portables et aux réseaux hors-ligne, il est possible de partager des informations, de faire circuler des clés USB ou des CD contenant des reportages et ainsi de circonvenir le contrôle gouvernemental.

CARIDAD CABALLERO BATISTA

Plus de 17 arrestations depuis juillet 2011 pour avoir rendu compte de manifestations et d'atteintes aux droits humains.

Caridad Caballero Batista est une journaliste indépendante basée à Holguín, à l'est de l'île. Elle est membre de l'officieuse Alliance démocratique orientale et des Dames en blanc. Depuis 2006, Caridad Caballero Batista travaille sur les atteintes aux droits humains et les conditions de vie à Cuba. Elle a confié à Amnesty International que, pendant des années, les autorités l'ont soumise à un harcèlement, à une intimidation et à une surveillance incessants. Son téléphone, indispensable pour son travail de journaliste, est régulièrement déconnecté pour exercer une pression supplémentaire sur elle et l'empêcher d'envoyer ses reportages.

Caridad Caballero Batista a été arbitrairement arrêtée à plusieurs reprises en raison de ses activités de journaliste et de son engagement auprès des Dames en blanc. Elle a confié à Amnesty International que depuis le début 2012, elle a été arrêtée à neuf reprises sur le trajet qui la mène à l'église de Holguín. Lors de sa dernière arrestation, le dimanche 4 mars, son mari a été arrêté avec elle et tous deux ont été emmenés au centre de détention de Pedernales. Ils ont été relâchés trois heures plus tard sans inculpation. Le but était de les empêcher d'assister à une messe avec d'autres Dames en blanc.

Le 24 mai 2011, Caridad Caballero Batista a été arrêtée chez elle, par un agent du Département de la sûreté de l'État, pour l'empêcher d'assister au procès de Antonio Michel Lima Cruz et Marcos Máiquel Lima Cruz à Holguín. Elle a été arrêtée, à plusieurs reprises, sur la route qui mène à Santiago où elle se rend pour assister à la messe avec d'autres Dames en blanc. Elle a confié à Amnesty International qu'au cours de ses détentions, des agents de la sécurité de l'État et des partisans du gouvernement l'ont frappée et maltraitée. Elle a aussi été menacée d'inculpation en vertu de la Loi 88, dite Loi de défense de l'indépendance nationale et de l'économie de Cuba (Ley de Protección de la Independencia Nacional y la Economía de Cuba), qui a servi à condamner la plupart des 75 prisonniers d'opinion de la répression de mars 2003. Malgré ses nombreuses arrestations, Caridad Caballero Batista n'a jamais été traduite devant la justice. Elle est toujours libérée au bout de quelques heures ou de quelques jours, sa plus longue détention ayant duré 80 heures.

RECOMMANDATIONS

Amnesty International fait au gouvernement cubain les recommandations suivantes, destinées à assurer un plus grand respect des droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion et de circulation. Le gouvernement doit prendre des décisions politiques importantes, au regard des violations rapportées ci-dessus, afin d'assurer la défense des droits fondamentaux de la personne et pour éviter que se reproduisent ces violations. La loi doit s'appliquer à tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions, et le gouvernement doit protéger les défenseurs des droits humains, notamment les adhérents d'organisations de défenses des droits humains, leurs familles, les témoins, les avocats et les journalistes.

Amnesty International appelle les autorités cubaines à :

- Libérer immédiatement et sans conditions tous les prisonniers d'opinion détenus pour le seul fait d'avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.
- Mettre fin au harcèlement, à l'intimidation et aux persécutions des militants qui défendent les droits humains et des opposants au gouvernement qui exercent pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.
- Veiller à ce que personne ne soit arrêté ou emprisonné pour l'exercice pacifique de ses droits à la liberté d'opinion et d'expression, d'association et de réunion. Toute personne détenue pour de tels motifs doit être libérée immédiatement et sans conditions.
- Autoriser les médias et journalistes indépendants à travailler librement, sans crainte de représailles, de restrictions illégales et de poursuites arbitraires.
- Veiller à ce que toute personne soit informée, au moment de son arrestation, des raisons qui motivent cette arrestation.
- Mettre fin à la pratique des mises en détention « au secret » qui ne respectent pas les droits des personnes privées de leur liberté.
- En accord avec les normes internationales, tous les détenus devraient être autorisés à voir un avocat de leur choix, immédiatement après l'arrestation et durant toute la détention précédant le procès, ainsi que leur famille et, si besoin, un médecin.
- Assurer que l'interrogatoire des détenus se tienne en la présence d'un conseiller de la défense pour vérifier que les déclarations du détenu, consignées comme preuves, sont faites librement et ne résultent pas d'une quelconque coercition.
- Ordonner aux Brigades d'intervention rapide de cesser immédiatement toute action de répudiation et autres formes d'intimidation, de harcèlement et d'agression, visant les personnes qui expriment des opinions opposées à celles du gouvernement, leurs proches ou leur voisinage. Les activités des Brigades doivent être strictement encadrées par la loi.
- Faire en sorte qu'une enquête indépendante et impartiale soit ouverte sur tous les

témoignages de mauvais traitements infligés par des policiers et des agents de la sûreté de l'État, et que des sanctions adéquates soient prononcées contre tout agent impliqué dans ces mauvais traitements.

- Abroger ou amender la législation qui restreint de façon excessive les droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion et de circulation, pour permettre le débat public sur les droits humains et la politique gouvernementale. Amnesty International demande plus particulièrement aux autorités cubaines de :
 - Réviser les articles 53 et 62 de la Constitution et les autres dispositions légales qui limitent illégalement le droit à la liberté d'expression, afin de les rendre conformes aux normes internationales.
 - Amender les dispositions du Code pénal, telles que l'article 91, qui sont si imprécises qu'elles se prêtent au non respect et à la restriction de la liberté d'expression par les agents de l'État.
 - Abroger la Loi 88 (Loi de défense de l'indépendance nationale et de l'économie de Cuba) qui facilite l'emprisonnement de prisonniers d'opinion et restreint illégalement l'exercice des libertés fondamentales.
 - Lever les restrictions légales concernant la formation et le fonctionnement de partis politiques, des ONG et de syndicats.
- Ratifier immédiatement et sans réserve la Convention internationale sur les droits civils et politiques et la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels.
- Inviter le rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la défense des droits à la liberté d'opinion et d'expression, le rapporteur spécial de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats et le rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits humains à visiter le pays et leur permettre de rencontrer, sans aucune restriction, tout individu ou groupe de la société civile.

AMNESTY
INTERNATIONAL



www.amnesty.org